

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le LUNDI 4 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quarante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Georg Zechanowitsch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helene Brinck Zechanowitsch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le LUNDI 4 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quarante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sonia Kwas Cada, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Cada, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le LUNDI 4 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quarante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Stanislaw Wroblewski, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Luba Odaricz Wroblewski, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*